

Nos droits humains menacés

Les droits humains sont universels, indivisibles, interdépendants et inaliénables

Pourtant, des forces ultraconservatrices ciblent aujourd'hui les systèmes établis pour protéger les droits humains. Ces acteurs emploient des arguments fondés sur l'interprétation extrémiste de la religion, de la culture et de la tradition. Ils se servent en outre de la rhétorique liée à la souveraineté des États pour justifier le recul des droits fondamentaux et favoriser l'impunité étatique. Ces attaques visent particulièrement les droits relatifs à la sexualité et à la justice de genre. Cependant, elles menacent également les principes qui sont au cœur même de nos droits humains, soit le fait qu'ils sont *universels* et *inaliénables*.



L'**Observatoire sur l'universalité des droits (OURs, en sigle anglais)** est un nouveau projet collaboratif mis en place pour surveiller, analyser, partager des informations et soutenir les plaidoyers sur les initiatives anti-droits qui menacent et affaiblissent les systèmes de droits humains. Ancrée dans un cadre féministe, l'initiative OURs vise à faire progresser la justice sociale et couvre l'ensemble des régions, des enjeux et des espaces relatifs aux droits humains.

Qui menace nos droits?

Les forces menaçant les droits humains travaillent désormais sans relâche au sein des espaces internationaux voués aux droits humains, tirant profit de la croissance des ressources et du soutien qui leur sont accordés. Elles sont bien coordonnées, établissant des affiliations dynamiques sur des enjeux précis, à travers les régions et les religions et entre diverses catégories. Actuellement, trois différents types d'acteurs collaborent à fragiliser l'universalité des droits. Il s'agit des protagonistes conservateurs suivants :

- **Missions et blocs étatiques**
- **Organisations de la société civile, ONG et autres acteurs non étatiques**
- **Instances intergouvernementales et religieuses**

Quels sont leurs arguments?

De tout temps, les acteurs anti-droits ont totalement rejeté la validité des cadres de droits humains. Cependant, on témoigne récemment d'une tendance à s'éloigner de cette approche et à adopter une rhétorique plus subtile qui **s'approprie le langage entourant les droits**. On observe également l'abandon du langage explicitement religieux pour le remplacer par un discours plus « laïcisé », y compris le recours à la « science sociale » conservatrice pour générer des données probantes. Ces discours trompeurs vont à l'encontre des normes universelles des droits humains. Pourtant, ils sont de plus en plus efficaces.

- **Protection de la famille** — ce titre en apparence anodin cache un dessein dangereux. Ces propos allient diverses trames narratives : tenter de donner préséance aux droits accordés à la famille à titre d'institution plutôt qu'aux droits des individus qui composent la famille; faire la promotion d'une conception unique, patriarcale et hétéronormative de la « famille »; et saper les droits des enfants, les droits à la non-discrimination et les protections à l'égard de la violence dans les contextes familiaux.

- **Droit à la vie** — les forces régressives tentent de plus en plus de se servir du principe plus vaste du droit à la vie pour promouvoir leurs visées anti-avortement, en avançant des thèses sans fondement voulant que la vie commence dès la conception, et que cette interprétation du droit à la vie infirme les droits relatifs à la procréation.
- **Droits parentaux et droits des enfants** — le langage entourant les droits des enfants est usurpé pour éroder les droits, les protections et l'autonomie des enfants. Ce type de discours vise à éloigner l'attention portée aux droits des enfants convenus à l'échelle internationale, comme le droit à l'éducation et à l'absence de mauvais traitements, pour plutôt mettre l'accent sur les soi-disant droits parentaux, qui ne sont pas reconnus dans le cadre du droit international en matière de droits humains et qui peuvent aisément servir à léser les droits des enfants.
- **Souveraineté nationale et impérialisme occidental** — il est fréquent que les acteurs étatiques et non étatiques dissimulent cyniquement leurs positions régressives sous le couvert d'arguments contestant l'impérialisme occidental ou favorisant la souveraineté nationale; ils emploient un langage antiimpérialiste pour consolider leur pouvoir. Ironiquement, la vaste majorité des OSC de la droite religieuse actives à l'échelle internationale se situent en Amérique du Nord et travaillent à exporter la haine à travers le monde.
- **Liberté religieuse et droits culturels** — les acteurs anti-droits font référence à la liberté religieuse et à la culture d'une façon qui contredit directement la raison d'être de ces droits. Ils recadrent la liberté de religion dans le contexte de la protection des croyances plutôt que de celle des croyants. La culture est représentée comme une dimension monolithique et immuable, où une « tradition » unique restreint les droits des femmes, des enfants et des minorités, tout en faisant fi de l'égalité des droits de tous et toutes de participer à la culture et de la façonner.

Quelles sont certaines de leurs stratégies?

- Formation des délégué-e-s aux Nations Unies
- Rencontres internationales et interrégionales
- Émissions de réserves (p. ex. envers les traités multilatéraux); efforts visant à rendre illégitime le travail des acteurs de l'ONU et retrait de leur financement
- Élaboration et promotion d'un cadre des « droits humains » parallèle
- Conception et utilisation d'arguments pseudoscientifiques ou recherche à l'aide de méthodologies défaillantes
- Mobilisation des jeunes
- Organisation en ligne

Les incidences sur nos droits humains

Jour après jour, nous constatons toutes les manières dont ces acteurs minent nos droits. Citons notamment les résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme (CDH) sur la **Protection de la famille**; le recul du **Cadre relatif aux défenseur-se-s des droits humains** et des **mesures de protection destinées à la société civile** sur la scène internationale; dans les **Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme**, le retrait des éléments faisant référence aux droits humains et aux droits en matière de genre, de sexualité, de procréation et de santé; les réticences de nombreux États à l'égard du **Programme d'action à l'horizon 2030**, affirmant qu'ils ne mettront en œuvre que les objectifs « qui s'alignent avec les valeurs culturelles et religieuses de leurs pays »; les États formulant continuellement des réserves qui esquivent leurs obligations en vertu de la **CEDAW**; et l'opposition persistante face à la protection contre le viol conjugal et les mariages d'enfants, précoces ou forcés dans le contexte de l'**Assemblée générale** et du **CDH**. Nos droits relatifs au genre et à la sexualité subissent des attaques coordonnées qui ont des répercussions réelles et constantes.

Pour en savoir davantage et pour participer : Obtenez plus de renseignements en consultant le rapport produit par OURs intitulé **2017 Human Rights Trends** à www.oursplatform.org.

Pour suggérer une collaboration, partager des ressources ou vous renseigner sur l'adhésion, veuillez faire parvenir un courriel à OURs@awid.org.